

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte à 20h43.

M. François PEYRICHOU préside cette Assemblée, Mme Thérèse KONARZEWSKA est nommée secrétaire et M. HOUVENAGEL scrutateur.

Les présents et représentés correspondent à 123956 points sur un total quartier de 236 947 soit 52.3 %.

Ces résultats et votes ont été vérifiés et signés par Thérèse KONARZEWSKA, M. HOUVENAGEL et François PEYRICHOU.

Au nom du Bureau Syndical, François PEYRICHOU remercie les personnes présentes et celles qui ont pris soin de transmettre leur pouvoir.

Il remercie les syndicats pour leurs actions tout au long de l'année.

Comme les deux dernières années, les diverses indications et informations exposées au cours de l'Assemblée Générale l'ont été sous forme de vues, tableaux et photos projetées sur écran. L'ensemble des diapositives correspondantes sera disponible sur le site internet de la Pointe Genète ; de même que le présent compte-rendu et les listes des présents et représentés.

L'ordre du jour suivant est approuvé

- Information sur le projet « éco-mobilité Feuillarde » avec MM SQUEDER et LAFONTAINE de la Mairie de GIF
- Rapport moral et comptes 2008
- Budget prévisionnel 2009, budget provisoire 2010
- Mise en conformité des statuts de l'ASL
- Architecture - Sécurité
- Renouvellement du bureau syndical
- Questions diverses

1- Informations sur le projet « éco-mobilité » à l'école de la Feuillarde

MM SQUEDER et LAFONTAINE ont exposé la consistance des aménagements prévus pour les cheminements vers l'école de la Feuillarde. Les expériences précédentes de bus pédestre aux écoles des Neuveries et des Sablons ont été également décrites.

Pour le détail de ces opérations se reporter au journal Gif-Infos. Un trottoir entre la sortie de la Pointe Genète et l'école sera construit ainsi qu'un aménagement du tunnel entre l'espace indivis et l'école de la Feuillarde. L'éclairage public aux abords du tunnel et du trottoir va être amélioré. Les travaux seront effectués pendant les vacances scolaires d'été. La documentation de l'opération est disponible sur le site du quartier.

M. LAHALLE évoque le problème du nettoyage de la chaussée et des abords de la route du Taillis Bourdrie. Ce nettoyage n'est pas effectué jusqu'au fond de cette voie, côté CD40.

2- Rapport moral du Président et comptes 2008

Nouveaux arrivants

Bienvenue aux 6 nouvelles familles de la Pointe Genète !

Qui dit nouveaux arrivants, dit aussi partants auxquels nous souhaitons une bonne continuation.

Les espaces verts

Renouvellement du contrat avec SEVE : le contrat annuel a été renouvelé pour l'entreprise SEVE, dont le travail a été correct en 2008. Le contrat d'entretien de l'espace vert commun avec le quartier de la Blancharde a été également attribué à l'entreprise SEVE. Elagage dans l'espace central en 2008 : les abattages dans les bosquets trop épais se sont poursuivis. Une campagne d'abattage et d'élagage, coordonnée avec le quartier de la Blancharde a été entamée en début d'année 2009, sa consistance a été exposée au cours de l'assemblée, ce travail figure sur le budget 2009.

La dernière portion de l'allée goudronnée de l'espace indivis (au niveau du poste EDF) a été refaite (1520 €)

Bancs dans l'espace central : une première réparation a été effectuée en 2008, elle sera complétée en 2009 par MM. KONARZEWSKI et PEYRICHOU

Lampadaires

Il est rappelé que la Convention d'entretien a été signée en juillet 2007 entre la Mairie de Gif et le quartier. La mairie se charge du dépannage des lampadaires (lampes claquées par exemple) et du paiement de la consommation d'électricité de cet éclairage public, ceci allège nos dépenses d'environ 2000 à 2500 €/an.

Il est à noter que les lampadaires appartiennent toujours au quartier (mâts, système d'éclairage et câbles d'alimentation)

Une panne est survenue en avril 2008 sur le câble souterrain d'alimentation de la raquette des numéros 36 – 44. La réparation s'est avérée compliquée et coûteuse (3789 €). Deux lampadaires ont été vandalisés dans l'espace commun avec le quartier de la Blancharde, la Pointe Genète s'est chargée de la réparation de celui qui est de son côté (362€)

Réseau télévision

Il est rappelé qu'une convention d'entretien du réseau TV a été signée entre l'ASL Chevy et les quartiers (en particulier la pointe Genète). L'entretien est donc assuré en commun avec les autres quartiers signataires de Chevy. Quelques réparations ont été effectuées en 2008 dans le quartier, sans problème particulier, dans le cadre de cette convention. Pour tout problème de réception, il convient de contacter le bureau de votre ASL au 0160120995.

Architecture

Dix projets d'aménagement de maisons ou de jardins de la Pointe Genète ont été réalisés, conformément aux prescriptions du cahier des charges : 3 abris de jardin, 1 rénovation de toit avec velux, 2 rehaussements de maison, 3 aménagements de comble avec velux, 1 extension.

Le tableau des mises à jour des points de copropriété est exposé, avec un rappel de la formule appliquée. Ce tableau est consultable sur le site internet du quartier.

Comptes de l'exercice 2008

Chaque ligne des comptes est expliquée et commentée, en fonction de ce qui a été exposé dans le rapport d'activité 2008.

Dépenses €	Prévu	Réalisé	Recettes €	Prévu	Réalisé
Dépenses exploitation					
Espaces Verts	23 000	22 568	Appel Charges	36 324	36 368
Electricité	0	0	Intérêts financiers	500	676
Jodoïn : taxes, autres	400	363			
Assurance	255	74			
ASL CHEVRY 2	3 110	3 110			
Fêtes et frais AG	550	656			
Gestion	500	366			
Travaux exceptionnels					
Elagages	2 200	2 085			
Réseau TV	7 100	7 010			
Voirie	1 520	1 520			
Lampadaires	3 789	4 151	Résultat exercice 2008 (déficit voté, prélevé sur les réserves)	5 600	4 859
Total	42 424	41 903	Recettes + résultat 2008	42 424	41 903

Bilan de l'exercice 2008

Actif	€	Passif	€
Compte Caisse d'Epargne	3 404	Report 2007	33 253
Livret Caisse d'Epargne	28 416	Dettes court terme	3 426
Créance	0	Résultat exercice 2008	- 4 859
total	31 820	total	31 820

Les deux résolutions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, entendu la présentation et les commentaires qui en ont été faits, approuve dans leur intégralité et sans réserve les comptes de l'exercice du 01-01-2008 au 31-12-2008, en leur teneur, présentation et répartition, et arrête les dépenses de l'exercice à 41 903 €

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, donne au bureau syndical, quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice du 01-01-2008 au 31-12-2008.

2. Budget prévisionnel 2009, budget provisoire 2010

en €	real 2008	2009	2010
DEPENSES EXPL.			
<i>total espaces verts</i>	22 568	23 500	24 000
entretien lampad.	0	0	0
hameaux Jodoïn	363	400	450
ASL Chevy 2	3 110	3 110	3 110
Assurances	74	250	270
gestion, fournitures	366	500	400
Frais AG et Fête	656	0	700
total dépenses exploitation	27 137	27 760	28 930
DEPENSES TRVX.			
élagage	2 085	3 000	2 000
réseau TV CCF	7 010	7 010	7 010
voirie	1 520	3 500	0
lampadaires	4 151	300	400
autres	0	100	0
total dépenses travaux	14 765	13 910	9 410
total général des dépenses	41 903	41 670	38 340
RECETTES			
appel de charges	36 368	37 458	37 840
intérêts financiers	676	600	500
total recettes	37 044	38 058	38 340
prélèvement sur réserves	4 859	3 612	0
total financement	41 903	41 670	38 340
charge moyenne €	262 €	269 €	272 €
différence / année précédente	42 €	7 €	3 €
prix du point résultant	0,154 €	0,159 €	0.160

Evaluation du fonds de réserve 2009

A = trésorerie disponible fin 2008 *	= 28 394 €	A quoi est destiné le fonds de réserve ?
B = dépenses budgétées 2009	= 41 670 €	À faire face aux dépenses 2009 entre le 1-01-2009 et la levée
C = recettes budgétées 2009	= 38 058 €	des charges mai - juin: <i>par expérience: à peu près 20 000 €</i>
Fonds de réserve 2009 = A – B + C	= 24 782 €	Le reste doit permettre une dépense imprévue et urgente

*à fin 2008: Actif (31820 €) – ce qui n'a pas été payé au titre de 2008 (3426 €)

La résolution suivante a été approuvée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du budget ordinaire prévisionnel de l'exercice 2009, approuve ledit budget qui fixe à 41 670 € le montant des dépenses

- vote un appel de charges en fixant la valeur du point à 0.159 €
- précise que le tableau des points applicable est celui dont la mise à jour a été présentée en séance
- autorise le Président à procéder aux appels de fonds nécessaires
- approuve la valeur du fonds de réserve fixée à 24 782 €, telle que définie dans sa présentation.

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, prend note du budget provisoire de l'exercice 2010 tel qu'il lui a été présenté.

4- Mise en conformité des statuts

Depuis 30 ans de nombreux textes législatifs sont parus, les ASL avaient la liberté de se mettre ou non en conformité. L'ordonnance de 2004 oblige la mise en conformité avant le 3 mai 2008.

Il s'agit des statuts, c'est-à-dire, uniquement des règles de fonctionnement.

Dans la zone de Chevy 2 les quartiers, comme la Pointe Genète, ont la particularité de devoir faire référence au fonctionnement de l'ASL Chevy. Les statuts de l'ASL Chevy viennent d'être mis en conformité.

Aucun problème important de fonctionnement de l'ASL de la Pointe Genète n'a été enregistré jusqu'à présent.

La rédaction de ces mises à jour va être effectuée par l'ASL avant la fin de l'année 2009.

Juridiquement: le vote n'est pas obligatoire pour une simple mise en conformité (à la loi), une simple information suffit.

Si, toutefois, une actualisation plus profonde était jugée souhaitable (sur les correspondances avec le PLU, les règles architecturales... quelques précisions –éventuelles- particulières à la Pointe Genète, par exemple), une ou des propositions devront alors être soumises au vote à la majorité qualifiée au cours d'une prochaine Assemblée Générale.

M. ROUQUET est volontaire pour aider à la réalisation de ce projet, en particulier pour la vérification des textes.

5- Sécurité et architecture

Quelques informations sur les problèmes de sécurité et l'application des règles d'architecture ont été exposées. Ces informations seront diffusées en cours d'année au moyen du site internet et des feuilles « Dernières nouvelles de la Pointe Genète ».

Mme DELGENDRE pose la question d'une éventuelle réglementation pour l'installation de panneaux solaires. M. PEYRICHOU indique que les panneaux solaires pour l'eau chaude s'installent en suivant les règles similaires aux velux, pour ce qui concerne les panneaux photovoltaïques, les paragraphes correspondant du projet actuel de mise à jour du cahier des charges de l'ASL Chevy sont très restrictifs a priori.

6- Renouvellement du bureau syndical

Comme tous les ans, les membres du bureau syndical ont décidé de remettre leur mandat à la disposition de l'Association afin de permettre à ceux qui le souhaitent de faire acte de candidature auprès de l'ASL de la POINTE GENETE. M. Christian CHANUSSOT se porte volontaire. **La nouvelle composition du bureau est approuvée à l'unanimité :**

Christian CHANUSSOT
Odile De ROZARIO
Thérèse KONARZEWSKA
Gérard POUJON

Wanda CHARLON
Christian GUILLERMOND
François PEYRICHOU

7- Questions diverses Aucune question n'a été adressée officiellement au bureau de l'ASL.

M. et Mme GUICHARD proposent en séance un aménagement des horaires de tontes en fonction des heures d'hiver et d'été. Aucune opinion contraire s'étant manifestée, l'aménagement proposé figurera sur le document « informations utiles 2009 » qui sera diffusé en même temps que le prochain numéro des « Dernières Nouvelles de la Pointe Genète ».

M. PEYRICHOU indique qu'il a fait procéder à la numérisation des plans de récollement du quartier. Ces plans indiquent, entre autres, les tracés des câbles téléphone et TV ainsi que les emplacements des diverses chambres de tirage correspondantes. Il est donc maintenant possible pour chaque habitant du quartier de se procurer auprès du bureau de l'ASL un extrait de ce plan en format A4 correspondant à son lot. Ceci peut s'avérer particulièrement utile en cas de problème sur le câble téléphone, les entreprises de France-Télécom ne disposent pas de plan précis de ces canalisations.

M. PEYRICHOU indique d'autre part qu'un projet de courrier au Maire de Gif, qui est aussi Conseiller régional a été élaboré par des représentants des quartiers du Bocage de Baudreville et de la Nattée. Ce courrier demande de limiter la vitesse à 50 km/h sur le CD40 afin de limiter le bruit provoqué par la circulation sur le CD40. Après discussion l'Assemblée Générale approuve cette demande. Il est signalé que cette portion du CD40 n'est pas sur le territoire de Gif sur Yvette, ni sur celui de la gendarmerie locale.

Une question sur le piégeage des pies a été abordée : se reporter à l'avant dernier Gif-Info et au prochain numéro des « Dernières Nouvelles de la Pointe Genète ». Une association est à contacter sur ce sujet au 0608784196.

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, l'Assemblée Générale a été déclarée levée à 23h50.